CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65961** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2027**

ÉDITÉ LE 04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1989

Raison sociale : MENUISERIE JOEL RENAUD

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/04/2011

Capital : 40 511

ZA DES ROSAIS
2 RUE DES MARAIS
35550 SIXT-SUR-AFF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1989B00155

Siret : 349 633 826 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5031351-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 120 917

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 120 917

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 99 70 03 80 **Fax :**

Portable : 06 63 05 88 90

Responsabilité légale :
MARCELOT MATHIEU CO-GÉRANT / RENAUD BENJAMIN GÉRANT

Site Internet : menuiserie-jr.com

E-mail : contact@menuiserie-jr.com

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 287 252 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112	Agencement (Technicité confirmée)	24	19/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/08/2026 12:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.